

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

---

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -  
(N° 1037)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS67

présenté par

M. Germain, rapporteur, M. Liebgott, M. Ferrand et les commissaires du groupe SRC

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 51, substituer aux mots :

« ne peut être supérieure à »,

les mots :

« peut atteindre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.